

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit le quatorze juin, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, CL. HUON, Mmes D. SILVESTRE, B. VIGREUX, G. DENIS, M. MARCHAND.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Session ordinaire**

- Demandes de subvention DETR – Amendes de Police
- Demandes de subvention par les associations locales
- Décision Modificative Budgétaire n°1 – Intégration des frais d'étude et d'insertion - travaux de voirie Rue du Grand St Laumer
- Modification des statuts du SIVOS – Articles 2 – 3 et 11
- Cimetière – Nouveaux tarifs et reprise des concessions en état d'abandon
- Motion – Abandon des mises à jour des plans cadastraux.
- Questions et affaires diverses

## **SEANCE**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2018 à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR – AMENDES DE POLICE**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre de la DETR et Amendes de Police afin d'implanter deux radars et de réduire la vitesse en agglomération pour répondre aux réclamations des administrées à proximité de l'école sur la RD58 - Route de Cangey et Route de Veuves.

Il indique qu'il a reçu un avis favorable par courrier du Conseil Départemental et qu'il sera établi une convention pour la récupération du fonds de compensation de la TVA.

Le coût global de cette opération est estimé à 7 134 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'implantation de deux radars, l'octroi des subventions auprès des institutions au titre de la DETR, et des Amendes de police et autorise M. le Maire à signer tous les documents et formalités afférents se rapportant au projet.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au Conseil les demandes de subventions des associations reçues en avril et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les montants à attribuer aux associations listées ci-dessous.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les montants comme suit :

ASSOCIATIONS	2017	2018
AFSEP	0 €	0 €
APE M-M-V	100 €	100 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	100 €	100 €

Dit que des crédits sont inscrits du budget primitif 2018.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

M. le Maire propose d'effectuer une décision modificative n°1 concernant les frais d'études et d'insertion pour lesquels il a été réalisé des travaux de voirie rue du Grand St Laumer. La décision modificative consiste à intégrer les travaux au chapitre 041 – compte 2151 pour une somme de 2017.81 €

M. le Maire propose de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
<b>Chapitre 020</b>	<b>Chapitre 041</b>
Art. 020 - 2 018 €	Art. 2151 + 2 018 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 comme définie ci-dessus.

### SIVOS – MODIFICATION DES STATUTS – ARTICLES 2 - 3 ET 11

M. le Maire donne la parole à Mme DENIS Ginette, Président du SIVOS afin d'expliquer les modifications des statuts du SIVOS.

La modification concerne 3 articles des statuts actuels à savoir :

**Article 2** : Mission en 5 points modifiés en 6 points.

- 1) « Le Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant les enfants des collectivités adhérentes » **au lieu de** « assurer la scolarité de 2 ans à la fin du CM2 des enfants des trois communes dans les conditions les plus favorables ».
- 2) « Le ramassage scolaire répondant aux besoins des collectivités membres » **au lieu de** « assurer le transports scolaire de ces enfants ».
- 3) « L'organisation et la gestion de la restauration scolaire » **au lieu de** « De pourvoir en fournitures et en matériel éducatif aux besoins des écoles de Mesland et Monteaux ».
- 4) « Les activités périscolaires des enfants pendant la période scolaire (garderie, accueil de loisirs associés aux rythmes scolaires » **au lieu de** « Aider l'accueil péri-scolaire dans de bonnes conditions ».

- 5) « Les activités extra-scolaires des enfants, au sein du centre de loisirs (accueil de loisirs sans hébergement) » **au lieu de** « Gérer les restaurants scolaires. Dans la limite des pouvoirs ainsi définis, le syndicat peut notamment assurer le financement de tous les travaux, approvisionnements, achats de matériel au moyen de crédits ouverts à cet effet au budget du syndicat, solliciter et encaisser toutes les subventions et faire recouvrer par le receveur du syndicat les participations éventuelles des collectivités adhérentes, ainsi que celles bénéficiaires du concours du syndicat, de rémunérer les personnels du syndicat ».
- 6) **Ajout du 6<sup>ème</sup> point** : L'acquisition, l'entretien et la gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et des fournitures scolaires, nécessaires à l'exercice des compétences.

**Article 3** : Intitulé du syndicat portant sur la modification de l'intitulé et son adresse.

« Le syndicat porte le titre de syndicat intercommunal à vocation scolaire de Monteaux-Mesland-Veuves. Il est institué pour une durée illimitée. Son siège est fixé au 50 rue de la Vallée 41150 Monteaux » **au lieu de** « Le syndicat porte le titre de syndicat intercommunal à vocation scolaire de Mesland- Monteaux-Veuves. Il est institué pour une durée illimitée. Son siège est fixé à Monteaux ».

**Article 11** : Modification des répartitions des charges de fonctionnement du syndicat.

« La contribution financière annuelle des communes au budget du syndicat est répartie pour 90 % en fonction du nombre d'élèves et pour 10 % en fonction du nombre de population légale de chaque commune. Le nombre d'élèves retenu est celui de la dernière rentrée scolaire et la population légale est celle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du dernier exercice connu » **au lieu de** « Les charges d'investissement et les frais de fonctionnement du syndicat seront répartis par le Comité Syndical entre les différentes communes au prorata du nombre des habitants de chaque commune constaté au dernier recensement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts dans ses articles 2, 3 et 11 comme définis ci-dessus.

## **CIMETIERE - NOUVEAUX TARIFS**

M. le Maire informe le Conseil des avancées de la construction du columbarium et indique qu'il est modulable.

Arrivée de Mme Marie MARCHAND à 19 h 24, avant le vote.

M. le Maire remercie ensuite M. Jacques QUANTIN, délégué au Cimetière.

Il donne ensuite lecture du texte qui sera apposé sur une plaque en mémoire à la sépulture Marin-Desbrosses.

M. le Maire indique que les concessions centenaires ont été supprimées (article L2223-14 du CGCT) et propose ensuite d'augmenter les tarifs à savoir :

- Concession 15 ans : 150 € (inchangé)
- Concession 30 ans : 220 €
- Concession 50 ans : 300 €
- Concession perpétuelle : 1 000 €
  
- Caveau provisoire : 20 € par jour au-delà de 3 jours.
  
- COLUMBARIUM - Cases 4 places :
  - 30 ans : 500 €
  - 50 ans : 650 €

- En outre, l'ouverture de la case est fixée à 100 € à chaque ouverture (pour le reste du temps à échoir).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les tarifs définis ci-dessus.

## **CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

M. le Maire annonce que 73 concessions font partie d'une procédure de reprise en état d'abandon et qu'il reste, après attribution à la commune de 3 sépultures destinées à l'ouverture d'une porte au nouveau cimetière, 1 accès au columbarium et la sépulture Marin Desbrosses, 5 caveaux réhabilités disponibles, 11 emplacements « pleine terre » et 54 places à relever.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concessions existantes sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire desdites concessions, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Considérant que ces concessions dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 et suivants du code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les reprises par la commune des concessions délivrées comme suit :

<b>CONCESSIONS N°</b>	<b>NOMS DES TITULAIRES</b>	<b>N° PLAN</b>
Sans numéro	MARIN DESBROSSES	Sans (Monument)
385	ROYEN Roger	A120
386	SALVARELLI Mireille	A117
186	FEUILLATRE	56
8	LAHAYE Louis	12
105	DORLEANS Auguste	84
201	DANGER Louis	11
191	BENOIST FROSSET	51
314	RECHAUSSON	A31

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

## **MOTION – ABANDON DE LA MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL**

M. le Maire informe le Conseil que par instruction, la direction générale des finances publiques a demandé aux géomètres du cadastre de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments.

Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées à partir de photos aériennes de l'IGN et en incorporant les plans de masse des permis de construire.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à cette décision et regrette le désengagement de l'Etat et des services publics.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***INTERVENTION DE M. LE MAIRE***

M. le Maire rappelle au Conseil :

- Le comice agricole de Candé-sur-Beuvron les 16 et 17 juin – livraison de la palette communale le 15 juin. Démontage du barnum le vendredi. Cette palette sera présente au vin d'honneur du 24 juin prochain.

Informe le Conseil :

- L'état de santé du boucher s'améliore et il envisage de revenir après accord de son médecin traitant.
- 14 juillet : Début des festivités à 16h30 – Mise en garde sécurité des usagers sur l'invitation. Prêt de jeux proposé par l'APE.
- Travaux de deux purges après le 14 juillet, à proximité de la salle associative et goudronnage rue des Prés.
- 24 juin : Invitation à la Cérémonie – Messe et pot républicain pour tous les habitants.
- 27 octobre : Cérémonie de la St Hubert.
- 8 Novembre exposition des enfants.
- Centenaire 14/18 : 2 vitrines, 1 exposition le 8 novembre sous format de BD avec la participation de l'école, le 11 novembre cérémonie avec remise de médaille, et une seconde exposition le 15 novembre « les grands moments de la guerre 14/18 ».
- Randonnée pédestre le 2 décembre.
- Vœux du Maire le 11 janvier 2019.
- Remerciements du Comité du Souvenir Français pour la subvention communale ainsi que la virade d'Onzain.
- Compteur Linky fin 2019 et pose de nouveau compteur gaz naturel sur Monteaux pas avant 2019 qui sera suivi d'une information par GRDF
- Nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale est à mettre en place.

### ***INTERVENTION DE M. CL. HUON***

M. HUON informe le conseil que le chemin de la Picardière se détériore. M. le Maire répond qu'il a déjà adressé 2 courriels à l'entreprise pour effectuer la remise en état des bas-côtés et de l'entrée du chemin. Un nouvel email sera envoyé à l'Entreprise.

M. HUON rapporte la journée de la Cisse, visite des chantiers passés (réfection des berges, nettoyage par bateau etc.) et les activités 2017 du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

### ***INTERVENTION DE Mme B. VIGREUX***

Mme VIGREUX informe le Conseil qu'Agglopolys ne finance plus le transport scolaire en train et qu'une pétition circule. Celui-ci est remplacé par des bus.

Le Conseil Municipal s'étonne de la suppression de ce moyen de transports et du remplacement par des autocars, entraînant de fait la disparition de la gare d'onzain.

### ***INTERVENTION DE M. PH DAMBRINE***

M. DAMBRINE s'interroge sur le suivi du PLUi-HD. M. le Maire explique le déroulement du programme et indique lorsque les outils d'informations seront disponibles sur le diagnostic, le conseil sera avisé.

M. le Maire ajoute qu'il sera réinventé les grandes lignes des transports à l'horizon 2035 et que lors de la 2<sup>ème</sup> phase de l'opération, des jeunes étudiants viendront effectuer des relevés des biens patrimoniaux dans les communes.

#### ***INTERVENTION DE Mme G. DENIS***

Mme DENIS informe le Conseil que la directrice de l'école maternelle s'en va au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Qu'elle a rencontré la nouvelle directrice et que les relations vont être bonnes compte tenu du premier contact.

#### ***INTERVENTION DE M. J. QUANTIN***

M. QUANTIN rapporte au Conseil qu'il n'a pas rencontré de problème lors de l'étoile cyclo avec l'école de Monnaie. Il transmet ensuite à M. le Maire et le conseil les remerciements des organisateurs pour le prêt de la salle associative.

Puis il informe qu'il a procédé à l'inventaire des sépultures au cimetière avec M. ROIS.

#### ***INTERVENTION DE M. JE. PIGACHE***

M. PIGACHE informe le Conseil de l'arrivée des compteurs Linky vraisemblablement fin 2019.

M. le Maire rappelle que la Société INEO n'a toujours pas réglé correctement l'éclairage public et que cela provient d'un défaut de réglage des horloges. Il indique que le technicien de la société INEO a reconnu le dysfonctionnement de l'horloge lors de son dernier passage.

#### ***INTERVENTION DE M. JL. ROIS***

M. ROIS informe le Conseil que le bulletin de juin (4 pages) sera distribué si possible avant le 21 juin, pour la fête de la musique, et comprendra les invitations traditionnelles. Que le 24 juin à 15h une visite gratuite de l'église est organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

P/Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
J. QUANTIN